



CLT AUDIT & CONSEIL

AUVERGNE RHONE ALPES LIVRE ET LECTURE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

25 Rue Chazière

69004 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

20-24 Chemin de charrière Blanche
Immeuble Le Charme
69130 Ecully
T. 09 86 41 98 68
F. 09 81 40 09 12

contact@clt-audit.fr
www.clt-audit.fr

Sarl au capital de 75.000 €, RCS Lyon 820 884 930
Société d'Expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Rhône-Alpes
Société de Commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Lyon

AUVERGNE RHONE ALPES LIVRE ET LECTURE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

25 Rue Chazière

69004 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de l'association AUVERGNE RHONE ALPES LIVRE ET LECTURE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AUVERGNE RHONE ALPES LIVRE ET LECTURE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 15 Avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui,

selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Suivi des fonds dédiés

Le suivi des fonds dédiés est détaillé dans le « tableau de suivi des fonds dédiés ».

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables appliqués par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 15 Avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles

puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Écully, le 17 Avril 2020

Le Commissaire aux comptes
CLT AUDIT ET CONSEIL



Nicolas TANZILLI

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2019	Net au 31/12/2018
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	75 998	75 302	697	11 949
Immobilisations corporelles	117 150	93 795	23 355	32 783
Immobilisations financières	3 178		3 178	3 178
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	196 327	169 097	27 230	47 911
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	200		200	3 387
Autres	140 332		140 332	160 221
Valeurs mobilières de placement	529 168		529 168	527 310
Disponibilités (autres que caisse)	245 559		245 559	275 442
Caisse	7		7	46
TOTAL ACTIF CIRCULANT	915 267		915 267	966 407
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	19 204		19 204	25 844
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION	19 204		19 204	25 844
TOTAL GENERAL	1 130 797	169 097	961 700	1 040 162
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

Bilan passif

	au 31/12/2019	au 31/12/2018
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	540 052	540 052
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Résultat de l'exercice	-42 930	150 348
Report à nouveau	-106 634	-256 982
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	390 488	433 418
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	390 488	433 418
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	144 010	139 076
FONDS DEDIES	115 674	114 406
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées	198 807	237 489
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	16 595	30 488
Autres	92 067	81 285
TOTAL DETTES	191 794	234 855
Produits constatés d'avance	4 060	4 000
TOTAL GENERAL	961 700	1 040 162
(1) Dont à plus d'un an (a)	160 125	
Dont à moins d'un an (a)	151 404	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/12/2019	31/12/2018
Production vendue (biens)	10 980,00	11 272,00
Production vendue (services)	15 955,14	15 082,00
Chiffre d'affaires net	26 935,14	26 354,00
Subventions d'exploitation	897 030,00	843 984,23
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	8 263,46	12 627,00
Autres produits	114 415,89	170 738,97
Total I	1 046 644,49	1 053 704,20
Achats de marchandises	12 040,86	17 863,17
Autres achats et charges externes (a)	376 019,55	384 019,36
Impôts, taxes et versements assimilés	23 113,09	20 567,99
Salaires et traitements	347 832,58	361 568,52
Charges sociales	138 084,82	140 353,86
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	23 225,44	25 691,08
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	17 433,30	
Autres charges	165 213,97	159 714,28
Total II	1 102 963,61	1 109 778,26
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-56 319,12	-56 074,06
Autres intérêts et produits assimilés (3)	26,82	19,35
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	907,64	965,52
Total V	934,46	984,87
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	934,46	984,87
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-55 384,66	-55 089,19

Compte de résultat (suite)

	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		51 088,00
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	12 500,00	566 074,95
Total produits exceptionnels (VII)	12 500,00	617 162,95
Sur opérations de gestion	45,00	411 725,41
Total charges exceptionnelles (VIII)	45,00	411 725,41
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	12 455,00	205 437,54
Total des produits (I+III+V+VII)	1 060 078,95	1 671 852,02
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 103 008,61	1 521 503,67
BENEFICE OU PERTE	-42 929,66	150 348,35

Comptes annuels

2019

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : AUV-RHÔNE-ALPES LIVRE ET LECTURE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 961 700 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 42 930 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 18/02/2020 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,77 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 1 %
- Table de taux de mortalité : INSEE 2015

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	75 998			75 998
Immobilisations incorporelles	75 998			75 998
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers	11 518			11 518
- Matériel de transport	27 784			27 784
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	75 303	2 545		77 848
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	114 605	2 545		117 150
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	2 736			2 736
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	442			442
Immobilisations financières	3 178			3 178
ACTIF IMMOBILISE	193 782	2 545		196 327

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	64 049	11 253		75 302
Immobilisations incorporelles	64 049	11 253		75 302
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	6 036	1 645		7 682
- Matériel de transport	15 130	3 252		18 381
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	60 656	7 076		67 732
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	81 822	11 973		93 795
ACTIF IMMOBILISE	145 871	23 225		169 097

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 160 178 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	442		442
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	200	200	
Autres	140 332	140 332	
Charges constatées d'avance	19 204	19 204	
Total	160 178	159 736	442
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Le compte 467300 "Débiteurs divers" figurant à l'actif du bilan pour un solde de 42500 € (paiement de 12500 euros en 2019) correspond à un reliquat de créance à la condamnation d'un ex-salarié (cour d'appel de Chambéry du 15/02/2017).

Produits à recevoir

	Montant
Fournisseurs - RRR à obtenir	2 297
Divers - produits à recevoir	4 040
Total	6 337

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	À la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	540 052				540 052
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves		150 348		150 348	
Report à Nouveau	-256 982		150 348		-106 634
Excédent ou déficit de l'exercice	150 348	-150 348		42 930	-42 930
Situation nette	433 418		150 348	193 278	390 488
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	433 418		150 348	193 278	390 488

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	55 000		12 500		42 500
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	84 076	17 433			101 510
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	139 076	17 433	12 500		144 010
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		17 433			
Financières					
Exceptionnelles			12 500		

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 311 528 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	198 807	38 682	160 125	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 595	16 595		
Dettes fiscales et sociales	92 067	92 067		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance	4 060	4 060		
Total	311 528	151 404	160 125	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	38 682			
(**) Dont envers les associés				

L'association évolue toujours dans le cadre du plan de redressement adopté par le Tribunal de Grande Instance le 12 juillet 2013.

A ce jour, les échéances relatives à ce plan ont été honorées par l'association.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	11 635
Dettes provis. pr congés à payer	31 398
Charges sociales s/congés à payer	14 129
Total	57 162

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	19 204		
Total	19 204		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	4 060		
Total	4 060		

Effectif Asso

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres				
Cadres Hommes	2,00		2,00	
Cadres femmes		3,00	3,00	
	2,00	3,00	5,00	5,00
Employés				
Employés femmes		4,00	4,00	
		4,00	4,00	4,00
Total	2,00	7,00	9,00	9,00

Suivi des fonds dédiés

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
		A	B	C	A - B + C
<i>Sub BNR /JPE</i>	5 220,00	2 980,51			2 980,51
<i>Lectura 2017</i>	87 521,67	19 826,28	19 826,28		
<i>Prix Lyceens 2018/19</i>	60 000,00	59 599,38	59 599,38		
<i>Lectura 2018</i>	32 000,00	32 000,00	32 000,00		
<i>Lectura 2019</i>	51 000,00		6 118,27	51 000,00	44 881,73
<i>Plan 4003 Signalement</i>			7 921,42	37 120,00	29 198,58
<i>Prix Lyceens 2019/2020</i>			3 619,19	40 000,00	36 380,81
<i>Plan 1009 Préac</i>			58 037,50	60 270,00	2 232,50
Total	235 741,67	114 406,17	187 122,04	188 390,00	115 674,13